

République Française  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du Lundi 26 Février 2024 à 20h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 19 Février 2024

**Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Excusés : 3 Pouvoir donnés : 0**

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SÈUR Sonia, JURY Jean-Louis, LAHAYE MERLE Nathalie, SOTTY Céline, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, LACROIX Jean-François, TISSIER Carine.

Conseillers excusés : JUNIER Jérémie, DESBROSSES Julien, ROBERT Emilie

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Céline SOTTY est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Rapport des décisions du Maire :**

Néant

**Comptes de Gestion 2023 : délibérations 01 - 02**

Les comptes de gestion du comptable public relatifs au budget communal et au budget assainissement de l'exercice 2023, conformes aux comptes administratifs des mêmes budgets, présentant les résultats ci-dessous, sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Communal :

Fonctionnement - dépenses	616 109.10
Fonctionnement - Recettes	732 065.91
Excédent fonctionnement 2022	128 631.98
<b>Résultat fonctionnement 2023 (excédent)</b>	<b>244 588.79</b>
Investissement - Dépenses	166 413.48
Investissement - Recettes	17 622.53
Excédent d'investissement 2022	34 809.89
<b>Résultat investissement 2023 (déficit)</b>	<b>-113 981.06</b>
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>130 607.73</b>

Budget Assainissement :

Exploitation - dépenses	22 130.40
Exploitation - Recettes	29 249.98
Excédent Exploitation 2022	14 136.27
<b>Résultat d'exploitation 2023 (excédent)</b>	<b>21 255.85</b>
Investissement - Dépenses	3 607.25
Investissement - Recettes	10 670.00
Excédent Investissement 2022	17 206.54
<b>Résultat d'investissement 2023 (excédent)</b>	<b>24 269.29</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (excédent)</b>	<b>45 525.14</b>

## Comptes administratifs 2023 : délibérations 03 - 04

### Budget Communal :

En l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Daniel Lallemand, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2023, présentant les résultats ci-dessous :

Fonctionnement - dépenses	616 109.10
Fonctionnement - Recettes	732 065.91
Excédent fonctionnement 2022	128 631.98
<b>Résultat fonctionnement 2023 (excédent)</b>	<b>244 588.79</b>
Investissement - Dépenses	166 413.48
Investissement - Recettes	17 622.53
Excédent d'investissement 2022	34 809.89
<b>Résultat investissement 2023 (déficit)</b>	<b>-113 981.06</b>
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>130 607.73</b>
<b><u>Restes à réaliser 2023</u></b>	
Dépenses Investissement	12 694.00
Recettes Investissement	13 628.00
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
Fonctionnement - excédent	244 588.79
Investissement - déficit	- 113 047.06
<b>Total - excédent</b>	<b>131 541.73</b>

### Budget Assainissement :

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Daniel Lallemand, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2023, présentant les résultat ci-dessous :

Exploitation - dépenses	22 130.40
Exploitation – Recettes	29 249.98
Excédent Exploitation 2022	14 136.27
<b>Résultat d'exploitation 2023 (excédent)</b>	<b>21 255.85</b>
Investissement - Dépenses	3 607.25
Investissement – Recettes	10 670.00
Excédent Investissement 2022	17 206.54
<b>Résultat d'investissement 2023 (excédent)</b>	<b>24 269.29</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (excédent)</b>	<b>45 525.14</b>
<b><u>Restes à réaliser 2023</u></b>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
Exploitation - excédent	21 255.85
Investissement - excédent	24 269.29
<b>Total – excédent</b>	<b>45 525.14</b>

## **Affectation des résultats : délibérations 05-06**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

### **Budget communal :**

Affectation des résultats 2023 sur 2024

- Fonctionnement (excédent reporté)	+ 131 541.73 €
- Investissement : Déficit reporté	- 113 981.06 €
Affectation	+ 113 047.06 €

### **Budget assainissement :**

Affectation des résultats 2023 sur 2024

- Fonctionnement (excédent reporté)	+ 21 255.85 €
- Investissement (excédent reporté)	+ 24 269.29 €

## **DETR 2024 : délibération 07**

Le Conseil Municipal décide de présenter le projet de réhabilitation d'un logements situé place de la Mairie pour l'appel à projet dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention d'une subvention, ce logement sera loué à des jeunes travailleurs ou à des apprentis. Un budget travaux d'environ 43 000 € HT a déjà été établi après le chiffrage des menuiseries, de l'isolation, de l'électricité et de la plomberie. Un appel d'offre sera lancé prochainement.

## **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Après consultation des habitants par l'intermédiaire d'un questionnaire, le Conseil Municipal a voté pour la mise en œuvre possible des énergies renouvelables suivantes sur la Commune :

- Photovoltaïque sur toiture (bâtiments communaux),
- Photovoltaïque sur friche,
- Géothermie, bois énergie,
- Eolien terrestre.

Le photovoltaïque au sol (terrain agricole) n'a pas été retenu sauf pour des projets photovoltaïques en ombrières pour l'élevage à proximité des bâtiments agricoles.

## **Etang de Briffaut :**

En l'absence de Nathalie Duret-Bidelet, M. le Maire évoque la rencontre avec des représentants de la DREAL et de la DDT en janvier dernier. Après s'être rendus sur la chaussée de l'étang en présence de M. Vincent Carnat, les représentants de la DDT et la DREAL ont proposé la rédaction d'une convention qui déterminerait les obligations de chacune des parties. M. Carnat ayant décidé de faire appel au dernier jugement, le Conseil Municipal a décidé qu'aucune convention ne sera mise en place tant que la procédure sera en cours.

## **Subventions municipales :**

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité l'ensemble des subventions accordées aux associations pour un montant de 7 876 € et qui seront listées dans le budget communal lors de son vote. Il a été rappelé qu'elles ne seront versées qu'après réception des bilans 2023 en mairie.

## **Convention Prévoyance Santé : délibérations 08 - 09**

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux et introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque santé et prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique en faveur des agents communaux une convention de participation pour la couverture du risque santé (mutuelle) et une convention de participation pour la prévoyance (maintien de salaire) pour la mise en œuvre des nouveaux contrats collectifs à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Transport Scolaire : délibération 10**

La Région Bourgogne Franche Comté, compétente en matière de transport scolaire, propose le renouvellement de la convention de délégation pour l'organisation du transport scolaire des élèves du 1<sup>er</sup> degré en vigueur à ce jour, pour une durée de 1 an. En effet, il revient à la Région de définir un règlement régional unique des transports scolaires. Cependant, en raison de l'organisation très hétérogène entre territoires avec des règlements d'interventions spécifiques, l'harmonisation ne pourra intervenir en septembre 2024. C'est pourquoi, il est proposé de renouveler la convention suscitée. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant de prolongation à la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire des élèves du 1<sup>er</sup> degré pour l'année 2024-2025.

### **Rythmes scolaires : délibération 11**

Conformément à la demande de Madame l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education Nationale de Saône-et-Loire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024 à l'Ecole Nicolas Rolin, à savoir :

lundi – mardi – jeudi et vendredi matins : 9h 12h

pause méridienne : 12h 13h30

lundi – mardi – jeudi et vendredi après-midi : 13h30 16h30

### **Questions Diverses :**

Ateliers numériques et FabLab : dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de Commune a mis en place des ateliers en collaboration avec Syntaxe Erreur 2.0. Après concertation avec l'association « les Semeurs de Liens » qui sont prêts à encadrer ces activités, 2 vœux d'ateliers ont été proposés :

1/ Formation au numérique pour les personnes de + 60 ans – 2/ Fabrication d'un petit robot par les enfants.

Ecole : Christian Bonnerot, en charge des affaires scolaires fait un résumé du dernier Conseil d'Ecole :

\*La semaine de 4 jours est reconduite aux horaires actuels.

\*Un exercice de sécurité est prévu le 22 mars prochain.

\*Mme Franc souhaiterait qu'une seconde personne soit présente avec l'ATSEM pour surveiller les enfants après le déjeuner, ce qui n'est pas envisageable pour 30 minutes de récréation dans la mesure où plusieurs adultes sont déjà présents à l'école !

\*3 gilets de signalisation sont fournis pour les déplacements sur route à la demande des Enseignants.

\*Un devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la maternelle est actuellement à l'étude.

\*Des fuites sur les chéneaux ont été signalées.

\*Une table sera mise à disposition sous le préau suite à la demande des Enseignants.

\*Les Enseignants remercient la Mairie pour les livres offerts à Noël et pour la mise à jour des ordinateurs.

Bibliothèque : de nouvelles dates de permanence ont été programmées avec les 4 bénévoles.

La bibliothèque continuera à être ouverte un samedi sur deux de 10h à midi pendant l'arrêt de l'agent communal

Déchetterie : réouverture le 6 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 18 mars 2024.

Le Maire,  
Claude LEDEY



La secrétaire de séance,  
Céline SOTTY

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Céline Sotty.